

## Master Psychologie

# Parcours Psychologie du travail et ergonomie 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année

## Présentation

Le master professionnel Psychologie du travail et ergonomie est un diplôme national de troisième cycle (Bac + 5) dont l'obtention ouvre droit au titre (protégé) de PSYCHOLOGUE. Il bénéficie d'une grande expérience acquise dans le domaine de la psychologie du travail et du management des ressources humaines, à travers l'ex-DESS de psychologie du travail créé en 1975 et devenu master de psychologie du travail en 2004.

Cette spécialité est axée sur le management du changement organisationnel, de la sécurité et de la mobilisation des ressources humaines. Elle vise notamment à appliquer les connaissances acquises (aussi bien en psychologie sociale, en psychologie du travail et en ergonomie) à la conduite du changement, à la gestion de la motivation, des relations interpersonnelles d'influence et des conflits, à la transformation des conditions de travail et de sécurité, à la formation et à la transformation des attitudes et comportements ainsi qu'à l'évaluation et à la mobilisation des ressources humaines.

## Admission

### Accès en M2

Le Master 2 Psychologie du travail donne accès au titre protégé de psychologue et à ce titre, l'entrée en M2 suppose l'acquisition d'une licence et d'un master (ou maîtrise) en psychologie ou tout diplôme jugé équivalent.

L'admission en 2<sup>e</sup> année se fait par décision individuelle du Président de l'Université, sur proposition de la commission, en 2 étapes : examen des dossiers, puis entretien avec un jury.

### \* **ADMISSIBILITE :**

#### **I - Conditions de recevabilité des candidatures :**

L'examen des dossiers se fonde sur le type de parcours de l'étudiant, notamment en M1, et sur la qualité de son dossier. Celui-ci doit obligatoirement avoir validé la première année du master (M1) en psychologie avec un parcours conséquent dans le domaine de la psychologie du travail, de la psychologie sociale, de la psychosociologie des organisations, ou de l'ergonomie ou justifier d'une formation jugée suffisante par une commission ad hoc (niveau bac + 4).

#### **II - Critères de classement des candidats ayant satisfait au point 1 :**

**1 -** Avoir occupé des fonctions de psychologue du travail ou de gestionnaire des ressources humaines (GRH) (1 mois minimum, éventuellement atteint par l'addition de différentes vacations) validées par la présentation de bulletins de salaire.

**2 -** Classement des candidats d'après les mentions et la moyenne des notes obtenues dans les UE de la 1<sup>ère</sup> année de master (M1) et sur la base de la note du mémoire, et/ou la moyenne des notes obtenues à la licence (niveau L).

**3 -** Critères additionnels (pour départager les candidats) :

- avoir été salarié dans deux ou plusieurs établissements juridiquement différents (1 mois minimum dans chaque établissement). Les emplois doivent avoir été tenus à des postes de production ou d'exécution, dans des activités d'animation (ex: centres de vacances), d'enseignement et d'éducation (ex. : surveillants d'internats et d'externats), des activités administratives, etc. (validés par une photocopie des bulletins de salaires).

- avoir contribué par des actes concrets à la promotion de la psychologie du travail : participation active à des manifestations de psychologie du travail (colloques, congrès, séminaires, association de promotion de la psychologie du travail, etc.).

**\* ADMISSION :**

Les candidats retenus en fonction des critères ci-dessus, et de l'examen des résumés des productions (mémoire de recherche, travaux personnels, publications, etc.), sont convoqués pour un entretien devant un jury composé du responsable de la spécialité, d'un membre de l'équipe pédagogique ainsi que d'un psychologue du travail praticien. Les candidats des universités étrangères (ne résidant pas en France) pourront, suivant le cas, être dispensés de l'entretien ou avoir un entretien téléphonique ou par skype.

Public formation continue :

Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études,
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant.

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#).

Pour plus d'informations, consultez la page web de la [Direction de la formation continue et de l'apprentissage](#)

Master 1 : à partir du 15 mars 2019

Master 2 : à partir du 16 avril 2019

Les candidatures se font sur le site e-candidat : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr> (ouverture du site début février) vous retrouverez toutes les infos toutes les dates sur ce site (fin de la campagne de candidatures, publication des résultats, etc...)

## Poursuite d'études

---

Les étudiants titulaires du master professionnel Psychologie du travail et Ergonomie sont en principe destinés à occuper un emploi de psychologue du travail à leur sortie. Néanmoins, ceux qui le souhaitent peuvent poursuivre des études doctorales en psychologie du travail et en ergonomie, à condition toutefois de valider des UE complémentaires de méthodologie pour ce qui est du Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie et de l'école doctorale SHPT auxquelles est adossée le master.

## Infos pratiques :

---

- > **Composante :** UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)
- > **Durée :** 2 ans
- > **Type de formation :** Formation initiale / continue
- > **Lieu :** Grenoble - Domaine universitaire
- > **Contacts :**

### Secrétariat de scolarité

Muriel Berthod Sclarite Master 2 Psychologie du travail  
0476825717  
shs-sclarite-M2-psytravail@univ-grenoble-alpes.fr

Alexandra Monnet Sclarité M1 Psychologie  
04.76.82.56.33  
shs-sclarite-M1-psycho@univ-grenoble-alpes.fr

## Contact formation continue

Héloïse Urban  
shs-formation-continue@univ-grenoble-alpes.fr

## Programme

### Master 1re année

#### Semestre 7

<b>UE Méthodologie</b>	5 ECTS	52h
- Anglais		48h
- Statistiques		48h
<b>UE2 : Psychologie du travail et ergonomie I</b>	10 ECTS	72h
- Communication , changement et construction identitaire		36h
- Psychologie sociale et performances		36h
<b>UE3 : Psychologie du travail et ergonomie II</b>	10 ECTS	72h
- Etude de cas en psychologie du travail et ergonomie		36h
- Psychologie du travail et ergonomie		36h
<b>UE4 : Complément disciplinaire (au choix)</b>	5 ECTS	36h
1 élément(s) au choix parmi 8		
- Cognition visuelle		72h
- Développement et organisation des connaissances		72h
- Modèles de la mémoire		72h
- Neuropsychologie et neurologie de l'adulte		36h
- Perspectives psychopathologiques cognitives et fondamentales		72h
- Psychopathologie clinique du vieillissement		72h
- Psychopathologie du développement		62h
- Psychopathologie des comportements violents		36h

#### Semestre 8

<b>UE1 : Stage et TER</b>	10 ECTS	
- TER		
- Stage		
<b>UE2 : Méthodologie sociale</b>	5 ECTS	60h
<b>UE3 : Psychologie du travail et ergonomie III</b>	10 ECTS	72h
- Cognitions sociales et émotions		36h
- Représentations et jugement		36h
<b>UE4 : Complément disciplinaire II (au choix)</b>	5 ECTS	36h
1 élément(s) au choix parmi 7		
- Bilan psychologique		72h
- Fondements théoriques et cliniques des TCC		72h

- Plannification et contrôle du mouvement, référentiel spatial	36h
- Problématiques gérontologiques	72h
- Psychanalyse de l'enfant et de l'adulte	36h
- Psychologie du langage	36h
- Victimologie	36h

### Master 2e année

#### Semestre 9

<b>UE L'intervention en organisation</b>	7 ECTS	54h
- Techniques et pratiques de l'intervention + enjeux		24h
- Conduite du changement : méthodes et pratiques		12h
- Déontologie et posture du psychologue du travail		6h
- Communication et engagement organisationnel		24h
- Interculturalités et psychologie du travail		6h
<b>UE Santé et sécurité au travail</b>	8 ECTS	42h
- Sécurité au travail et psychologie du risque		48h
- Diagnostic et prévention des RPS		24h
- Diagnostic et prévention des TMS		24h
<b>UE Psychologie du travail et Gestion des Ressources Humaines</b>	8 ECTS	60h
- Techniques et pratiques du recrutement		72h
- Gestion des compétences et gestion des conflits		48h
<b>UE Ergonomie</b>	7 ECTS	48h
- Analyse de l'activité et des CDT		36h
- Ergonomie cognitive et conception technologique		36h
- Evaluation des compétences au travail		12h

#### Semestre 10

<b>UE Non disciplinaires</b>	5 ECTS	48h
- Economie et droit de l'entreprise		48h
- Ingénierie de la formation		48h
<b>UE Outils</b>	5 ECTS	48h
- Anglais		48h
- Méthodologie de traitement des données		48h
<b>UE Stage et accompagnement professionnel</b>	10 ECTS	30h
- Méthodologie et accompagnement stage		24h
- Bilan de compétences		6h
- Insertion professionnelle		6h

- Techniques de recherche d'emploi (TRE)		6h
<b>Mémoire de recherche</b>	10 ECTS	12h

---